DLP 21-12-82085746

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°22

18 Septembre 1981

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 96 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

Imprimerie de la Station "Provence Cote d'Azur Corse" Directeur Gérard J. Huault CPPAP N° 4/8 AD

ARBRES FRUITIERS

BACTERIOSE DU CERISIER - Des sondages effectués par l'INRA dans notre région montrent que parmi les causes de dépérissement du cerisier qui font l'objet d'un travail d'équipe, deux bactéries auraient une certaine importance : Pseudomonas mors prunorum déjà connu et Pseudomonas syringae en cours d'étude .

Ces deux bactérioses se traduisent par des nécroses d'yeux de rameaux et charpentières variables en importance suivant les variétés et de conséquence d'autant plus grave que l'arbre atteint est jeune .

Les variétés les plus sensibles sont : Napoléon, Marmotte, Reverchon, Van .

La lutte sera conduite dans les vergers déjà atteints ainsi que sur les jeunes arbres jusqu'à l'âge de 5-6 ans .

Mesures prophylactiques = - Tailler de préférence en été ou bien tard en hiver .
- Protéger les plaies dans les 24 heures avec un produit cicatrisant .
- Désinfecter les outils de taille à l'alcool à brûler entre chaque arbre dans les vergers infestés, entre chaque verger indemne .

Lutte chimique = - Trois traitements minimum à l'automne :

1er au cours de la deuxième quinzaine de Septembre : 200 g de Cu/hl .
2ème à 30 % de la chute des feuilles : 200 g de Cu/hl .
3ème et suivants tous les 10-15 jours jusqu'à la chute complète des feuilles : dose croissante de cuivre de 200 à 400 g de Cu/hl .

- Deux traitements au printemps :

1er au stade gonflement des bourgeons : 500 g de Cu/hl .
2ème au stade boutons blancs : 140 g de Cu/hl .

Dans les vergers indemnes un programme allégé de traitements au cuivre s'avère nécessaire avec par exemple : 1 à 2 traitements au début de la chute des feuilles et 1 traitement au gonflement des bourgeons .

DEPERISSEMENT BACTERIEN DU PECHER (Sud-Drôme)- Cette maladie n'est actuellement observée que dans l'extrême nord de notre circonscription phytosanitaire, dans la vallée du Rhône (Donzère-Pierrelatte) .Cependant, pour éviter son extension une lutte systématique doit être effectuée dans la zone et les vergers atteints .

MESURES COLLECTIVES - La diminution du taux de population bactérienne dans une région donnée, donc des dégâts, passe par l'application des mesures individuelles par TOUS les arboriculteurs .

MESURES INDIVIDUELLES - Elles doivent être complètes et sont indissociables .

1 - Prophylaxie - Arrachage et incinération des arbres morts ou dépérissants .

2 - Lutte chimique - Traitements cupriques : bouillie bordelaise, oxychlorures .
. Dose : 125 g/hl (nécessaire et suffisant) .
. 1er traitement : 25 Septembre (après récolte pour variétés et zones tardives) .
. Cadence : 10 à 12 jours maximum .
. Nombre : 4 applications minimum .

3 - Choix des variétés - Ne plus planter les variétés classées très sensibles .Les tests de sensibilité variétale se poursuivent et la liste sera mise à jour chaque année . (•)

4 - Taille - Tailler le plus tard possible aux environs de la floraison .Commencer par les variétés les moins sensibles .Désinfecter les outils de taille par trempage dans l'alcool à brûler entre chaque arbre .

LE NON RESPECT DE L'UNE DE CES MESURES CONDUIT A L'ECHEC

Dans les régions et les vergers indemnes de dépérissement le traitement anti-CLOQUE recommandé en début d'automne aura également une certaine action préventive contre le dépérissement bactérien .

(•) voir au verso .

P. 148

SENSIBILITÉ DES VARIÉTÉS AU DÉPÉRISSEMENT BACTÉRIEN DU PÊCHER
(Mise à jour août 81)

VARIETES CATEGORIE	TRES SENSIBLES	SENSIBLES	** PEU SENSIBLES
Pêches chair jaune	Blake Candor* Cardinal Early O'Henry Fairhaven Fayette Hale Haven JH. Hale Lisbeth O'Henry Royal April* Springcrest Suncrest	Collins Early Elbertha Early Hale Early Red Garnet Beauty Hemery July Lady Loring Merrill Franciscan Merrill Gemfree Merrill 49 Merrill Sundance Norman Pekin Redtop Royal Gold Royal Mai Southland Springold Troy	Ambergold Babiole * Biscoe Clio Dixired Earlyglo Early Redhaven Esgin Redfree Redhaven Redskin Rubidoux Sunhaven Velvet Whynot
Pêches chair blanche	Arnaud 3 Guilloux Elegante Impero Madame Girerd Redwing Reine des Vergers	Genadix 4 Genadix 5 Genadix 6 Genadix 7 Henri Moulin* Springtime	Amsden Michelini Ribet Robin Sunking
Nectarines chair blanche	Esja Morton	Fuzalode Silverlode	Nectarose Nectaheart
Nectarines chair jaune	Andat* Early Sungrand Fuzador Nectared 8 Niagara Stark Red Gold Summergrand	Crimson Gold Esgold Esmet Fuzzless Berta Mayfair Redjune Stark Sunglo Nectared 2 Nectared 9	Armking Fantasia Independence Mayred Moongrand Nectared 4 Nectared 6 Zeegold
Pavies	Andross Babygold 6 Babygold 9 Dixon Everts Fortuna Klamt Loadel Shasta Vivian	Babygold 5 Babygold 7 Babygold 8 Baladin Catherina Sudanel Suncling Vesuvio	

* La senbilité doit être confirmée par une nouvelle année d'expérimentation.

** Les variétés classées « peu sensibles » tolèrent la maladie dans la mesure où la pression d'inocculum est moyenne ou faible, dans le cas contraire on constate alors une mortalité non négligeable. **Cela signifie donc que la plantation d'une variété de ce groupe n'exclut absolument pas la nécessité de mettre en œuvre toutes les autres mesures d'ordre prophylactique, cultural ou chimique propres à lutter contre le dépérissement bactérien.**

RESULTATS DU CONCOURS
POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE

HAUTE-CORSE = Aléria : M. Marcel BESSUILLE, Aghione : M. J.DECHAMBRE, M. Paul BEREBENT .

VAR = Cogolin : M. P.LAPORTE, M. Abel LORGUES, Le Muy : M. Claude OLIVIER, Le-Plan-du-Castellet : M. PERROUD, Le Beausset : M. Antoine GARCIA .

BOUCHES-du-RHONE = Arles : M. Franck BLATIERE, Châteaurenard : M. René FERETTI .

VAUCLUSE = Orange : M. Pierre STOYANOVITCH, La Barthelasse-Avignon : M. Maurice MARQUIS, Goult : M. E.FLORENT, La-Tour-d'Aigues : M. PASCAL, Mormoiron : M. RIMBERT, M. Yvon BLAISE, Mazan : M. BONNET, Cairanne : M. Pierre BERTHET, M. Marcel BRES .

ARDECHE (Sud) = Ruoms : M. Maurice JULIAN, Rosières : M. Charles CHABANE, Alba : M. Camille RIEU, St-Marcel-d'Ardèche : M. JP. THIBON, St-André-de-Cruzières : M. Charles ROBERT, St-Montan : M. André MAZOYER, Lanas : M. André SOUBEYRAND .

RESULTATS DU CONCOURS
POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE BLACK-ROT DE LA VIGNE

ARDECHE (Sud) = St-Maurice-d'Ardèche : M. Dominique THIBON, St-Genest-de-Beauzon : M. Jean TROUILLAS, Lablachère : M. André DUPUY, M. Emile POUDEVIGNE, Bourg-St-Andéol : M. Alain GRANGAUD .